



## Nouveautés en 2017

### Avantages de régler les frais d'inscription rapidement!

En 2017, les joueurs qui auront acquitté les **frais d'inscription en entier au plus tard le 23 avril 2017** courent la chance de recevoir le remboursement de l'ensemble de leurs frais d'inscription pour la saison 2017\*! Le tirage sera fait dès le 24 avril parmi toutes les inscriptions faites au plus tard le 23 avril.

\*Seuls les frais du joueur dont le nom a été tiré seront remboursés.

### Frais d'inscription en 2017

Les frais d'inscription en 2017 demeurent inchangés pour une 5 année consécutive. Cependant, les rabais accordés aux familles ont été modifiés de la façon suivante :

- Un seul enfant d'une même famille :
  - 100 % des frais demandés pour la catégorie + **20 \$** pour campagne de financement.
- Deux enfants d'une même famille :
  - Enfant le plus âgé : 100 % des frais demandés pour la catégorie + **20 \$** pour campagne de financement
  - Deuxième enfant : **50 %** des frais demandés pour la catégorie + **20 \$** pour campagne de financement.
- Trois enfants ou plus d'une même famille :
  - Troisième enfant et autres enfants : **20 %** des frais demandés pour la catégorie + **20 \$** pour campagne de financement.

### Campagne de financement annuelle

En 2017, **des frais de 20 \$ additionnels par joueur** sont demandés pour contribuer à la campagne de financement annuelle des Rebelles et pour favoriser l'esprit d'équipe. Les 20 \$ additionnels permettront à chaque joueur d'assister à la partie des **Alouettes de Montréal le 9 octobre 2017**. Les parents qui voudront accompagner leur enfant à la partie pourront se procurer d'autres billets au coût de 25 \$ chacun.

### Aide financière – Bon départ (Canadian Tire)

Les familles qui auront besoin d'une aide financière auront la possibilité de communiquer directement avec la [fondation Bon départ de Canadian Tire](#). Les Rebelles ne feront désormais plus les démarches pour les familles, et les frais d'inscription demandés devront être payés en entier aux Rebelles avant la date limite précisée sur le formulaire d'inscription.